



Acte d'engagement Consommateur - Producteur de Fromages

Saison 2017/2018

(Interruption des livraisons en janvier et février)

➤ Entre l'adhérent :

NOM & Prénom :

E-mail :

Adresse :

Tél. Domicile :

Tél. Portable :

➤ Qui s'engage à :

- ✓ Régler par avance ses livraisons au producteur sur la période **de livraison de 9 mois.**
- ✓ Trouver un remplaçant en cas de vacances ou exceptionnellement de désistement,
- ✓ Etre solidaire des aléas de la production,
- ✓ Participer à la vie de l'association,
- ✓ **Assurer une permanence, au moins 1 fois dans la saison.**

➤ Et le producteur de fromages:

SERRANO Marlène	
EARL Manieu Noël – lieu-dit Manieu Noël 33 760 COURPIAC	lafermemanieunoel@free.fr
Tél/Fax : 05 56 23 62 41	Tél. Portable : 06 13 76 34 02

➤ Qui s'engage à :

- ✓ Effectuer les livraisons selon le rythme convenu durant la période **de livraison de 9 mois,**
- ✓ Echanger et fournir une information fréquente aux adhérents sur les produits,
- ✓ Garantir la fourniture de produits issus de sa propre production, (sauf avec l'accord des adhérents)
- ✓ Participer à la vie de l'association,
- ✓ Composer chaque panier pour une valeur de **8 € ou 11€**

Il est arrêté les modalités particulières suivantes :**➤ LIVRAISON – DISTRIBUTION DES « PANIERS »**Période de livraison : **du 3 mai 2017 au 18 avril 2018**

Lieu : 135, rue Mazarin – 33000 BORDEAUX

Jour : Mercredi de 19 h 00 à 20 h 00

➤ TARIFS

- panier par quinzaine : **8 €* ou 11 €* pour 18 distributions**
- yaourt par mois : **3,20€*** pour 9 distributions

*TVA comprise

➤ CONDITIONS DE REGLEMENT*(cf. différents types de contrats)*

Paieement tous les 2 mois, par chèque établi à l'ordre **l'ordre du producteur** (*datés du jour de la signature de l'engagement*) et encaissable au début du mois, en fonction des paniers de fromages que vous aurez choisis.

- paniers 1-1bis-2-3	6 chèques de 24 €
- paniers 4-6	6 chèques de 33 €
- contrat yaourts (1 livraison par mois)	1 chèque de 28.80 €

Une cotisation annuelle de 10 € valable pour tous les contrats, est demandée pour l'adhésion à l'Association « Terre et Sillons ».

N.B. : ce chèque, daté du jour de l'adhésion, est à établir à l'ordre de l'Association « Terre et Sillons ».

➤ DATES DE DISTRIBUTION : les mercredis (18 distributions+spéciale fête)

2017 : Mai : 3-17-31	Septembre: 6-20	2018 : Janvier : <i>pas de distribution</i>
Juin : 14-28	Octobre : 4-18-31*	Février : <i>pas de distribution</i>
Juillet : 12	Novembre : 15-29	Mars : 7-21
	Décembre : 13-20 (<i>plateau spécial fêtes</i>)	Avril : 4-18

***mardi : mercredi 01 novembre est férié**

➤ REFERENCES

Le dit acte d'engagement s'appuie sur la charte de l'association à laquelle les parties s'engagent à se référer durant la période du présent engagement.

Fait à Bordeaux Saint-Genès en 1 exemplaire (1)		le/......./2016
L'Adhérent	Le Producteur	

(1) exemplaire à remettre signé au producteur

Contacts coordinateurs

Pauline MINGAUD

pauline.mingaud@gmail.com

06 70 38 26 88



Reçu

De M...

POUR CONFIRMATION DE SON ENGAGEMENT D'ACHAT DE PANIERS DE FROMAGES
Soit 144 € ou 198 € pour 18 distributions
à Mme Marlène SERRANO

Date et signature :
(la personne relais)

DIFFERENTS TYPES DE CONTRATS

PANIER à 8 €

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

- n°1: **alternance lactique/tome**
- n°1bis : **3 fromages lactiques secs**
- n° 2: **lactique uniquement 3 fromages**
- n°3: **ultra frais 1 faisselle + 1 pot de fromage frais+4yaourts**

PANIER à 11 €

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

- n°4 : alternance avec un fromage lactique en plus soit,
tome + 1 fromage lactique / 4 fromages lactiques
- n° 6: **alternance lactique/tome + 4 yaourts**

PANIER yaourts à 3,20 €

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

- 1 livraison de 4 yaourts par mois

Règlement à l'ordre de « EARL MANIEU NOEL »